

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Dossier: OF-SURV-INC 02
Le 25 avril 2007

Destinataires : Toutes les entreprises qui relèvent de l'Office national de l'énergie
Association canadienne de pipelines d'énergie
Association canadienne des producteurs pétroliers
Organismes de réglementation provinciaux

**Avis de sécurité de l'Office national de l'énergie
ONÉ SA 2007-01**

Vous trouverez ci-joint un avis de sécurité concernant les risques associés aux activités de raclage des pipelines. L'Office s'attend à ce que cet avis soit circulé à grande échelle parmi les membres de votre personnel chargé de l'entretien et de l'exploitation de pipelines.

Si vous avez des questions au sujet de cette initiative, veuillez téléphoner à Jonathan Stewart, au 403-299-2799.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Secrétaire par intérim,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "David Young".

David Young

444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Canada

Telephone/Téléphone : 403-292-4800
Facsimile/Télocopieur : 403-292-5503
<http://www.neb-one.gc.ca>
Telephone/Téléphone : 1-800-899-1265
Facsimile/Télocopieur : 1-877-288-8803



Activités de raclage des pipelines : Risque de blessure

Description de l'incident

Le 23 novembre 2006 vers 17 h 15, durant l'exécution de travaux prévus dans le cadre d'un projet d'inspection interne, deux racleurs de séparation ont été éjectés par la pression exercée dans le sas d'une gare temporaire de 14 pouces pour la réception des racleurs; ils ont frappé et blessé gravement deux travailleurs. Un entrepreneur sur les lieux a été témoin de l'incident et a affiché des signes d'état de choc.

Il s'agit du huitième cas de blessure lié au raclage de pipelines qui est signalé par l'ONÉ depuis 1962. Cela préoccupe l'Office, qui remarque que les organismes de réglementation ne sont habituellement au courant que des incidents de raclage qui entraînent des blessures ou la mort puisque les accidents évités de justesse ne sont pas normalement signalés. La prévention, la sensibilisation, la formation du personnel et la conception adéquate des gares de racleurs sont des facteurs clés!

Facteurs qui contribuent aux incidents durant le raclage des pipelines

- Conception de la gare de réception des racleurs
- Méthodes ou outils utilisés pour extraire les racleurs coincés
- Accroissement de la pression du gaz retenu derrière un racleur étanche
- Vannes qui fuient
- Orifices d'aération bouchés
- Formation d'hydrates
- Manque de formation ou relâchement de la vigilance
- Manque de sensibilisation aux dangers
- Faux sentiment de sécurité et fait de ne se fier qu'aux jauges de pression
- Gaz corrosif retenu dans les coupelles de racleurs

Mesures préventives

- Examen par la Direction de la conception et des spécifications des installations existantes.
- Analyse technique tenant compte des paramètres de raclage tels que le produit, la fonction opérationnelle, les contraintes, la longueur de la série de racleurs et l'espace libre entre le racleur et le diamètre intérieur de la gare.
- Détermination des dangers et évaluation des risques, ce qui comprend la gestion des changements.
- Sensibilisation, formation et compétence du personnel.
- Procédures portant sur les conditions normales et les conditions de perturbation.

« NE VOUS PLACEZ PAS DANS LA TRAJECTOIRE DU RACLEUR »